

Fin du forfait et du lissage : les salariés vont payer la note !



Après la Carte Corporate et CONCUR, la direction des ressources humaines annonçait le 30 janvier la modification des règles concernant le remboursement des frais de mission : **l'abandon du forfait jour et du lissage de frais.**

Une fois de plus cette réforme qui touche une très grande partie des salariés, notamment ceux qui sont en déplacement quotidiennement - comme les équipes de tournage - s'est faite de manière unilatérale sans chercher à savoir quel pourrait être l'impact sur le quotidien du salarié.

Cela révèle une fois encore l'ignorance de la direction des spécificités de nos métiers et de son mépris vis-à-vis des salariés.

Dialoguer en amont afin de trouver des solutions qui satisfassent chacun aurait sans doute évité de renforcer un peu plus le sentiment de dépit et d'amertume des salariés.

A moins qu'à l'aube d'un plan de rupture conventionnelle collective de masse cette énième réforme pousse encore un peu plus les salariés à partir ?

Les contingences et l'essence même des métiers liés aux tournages (différences de lieux, de durée, d'horaires) impliquent une multitude de situations qui demande une certaine souplesse dans la gestion des frais - et cette réforme va à l'encontre de cela.

Au lieu de simplifier le quotidien des salariés elle va leur compliquer encore un peu plus la vie.



■ Sur la disparition du forfait programmée le premier juillet : malgré son très faible montant, le forfait peut dans de nombreux cas (locations à plusieurs, repos sur place, tournages sur plusieurs jours) être une solution pour les salariés en déplacement ; il permet de simplifier la gestion des frais qui dans certaines situations sont ingérables.



■ Sur la disparition de la pratique du lissage programmée le premier avril : le lissage permet au salarié d'adapter sur une période donnée les dépenses qu'il ne peut pas maîtriser ponctuellement. Du fait des barèmes forfaitaires appliqués actuellement, la disparition du lissage implique à coup sûr des pertes financières qui étaient jusque-là absorbées.

Pourtant des solutions permettraient aux salariés d'être correctement indemnisés !

SUD demande :

- **Le maintien du forfait pour les missions de plus d'une journée et pour les salarié-es dont les métiers impliquent des déplacements fréquents.**
- **Une réévaluation à la hausse des barèmes d'indemnisation en adéquation avec le coût de la vie actuel (ex : un repas à midi est très souvent moins coûteux que le soir, prix des hôtels et petits déjeuner élevés partout en France, pas seulement à Paris).**
- **La fin du repas dit de « zone de résidence » au profit d'un remboursement au forfait ou à la facture (ex : la limite des 50kms est complètement arbitraire – sur un même tournage l'un peut avoir 14€ car il est en Z1 et l'autre 23€ à la facture car il est en Z2 (+ de 50kms de son lieu de travail).**